

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
27 janvier 2016

DATE d’AFFICHAGE
8 février 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 33

L’an deux mille seize,
le 2 février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Bernadette GRIGNON, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET.

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°13-2016 – ENFANCE JEUNESSE – TRANSPORTS SCOLAIRES – REGLEMENT INTERIEUR

M. Bertrand ROBERDEL, Vice-président en charge de l’enfance jeunesse, rappelle que le Conseil Départemental du Morbihan a délégué à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne la compétence Transports Scolaires sur notre territoire. Les élèves scolarisés en SEGPA à Questembert le mercredi midi (12 élèves pour l’année) sont également transportés par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne en l’absence d’enseignement ce même jour aux élèves de 5^{ème} du collège Jean-Rostand.

Depuis la rentrée scolaire 2015-2016, le service transports scolaires a reçu 47 demandes d’autorisation exceptionnelles relevant de plusieurs types :

- Activités sportives ou culturelles de l’élève après l’école,
- Garde alternée ou chez un tiers en cas d’absence des parents,
- Rendez-vous médical,
- Accueil des correspondants.

Ces demandes alourdissent fortement la gestion des transports scolaires et sont en inadéquation avec la compétence transports scolaires qui doit répondre à la problématique de transport entre le domicile et l’établissement. Aussi, la commission enfance jeunesse, réunie le 7 décembre 2015, propose de ne retenir que les demandes liées à la garde alternée, au changement ponctuel de domicile, au transport des élèves en section SEGPA sur Questembert et à l’accueil des correspondants dans les établissements scolaires de la Communauté de Communes.

Afin d’intégrer ces nouvelles modalités, le Vice-président précise qu’il convient de réviser le règlement intérieur des transports scolaires. Il propose de modifier l’introduction ainsi que l’article 4 – Sécurité tels que proposés en annexe.

Envoyé en préfecture le 05/02/2016

Reçu en préfecture le 05/02/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20160202-DELIB_13_2016-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur des Transports scolaires tel que proposé en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer ce document et en assurer la mise en œuvre.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 05/02/16
Le Président,

